



## Diplômes conseillés pour le poste de Directeur de CS

Lors de l'agrément d'un centre social, les Caf doivent valider les compétences requises pour l'exercice de la fonction de directeur de Centre social :

« L'exercice de la fonction de directeur d'un centre social nécessite une qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure : la conduite de projet dans un environnement complexe, l'animation du partenariat, de la vie associative et du bénévolat, la gestion des ressources humaines et la coopération des bénévoles, la gestion financière et administrative » (extrait de la LC Cnaf 2012-013 du 20.06.2012)

Pour faciliter cette validation, il est proposé de se référer aux éléments ci-dessous :

➤ **Les diplômes les plus adaptés** à cette fonction de niveau 2 (conformément à la Lettre-circulaire Cnaf 2012-013) :

- **DESJEPS** Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (dont ex Defa avec 2 années d'expérience)
- **DEDPAD** : Diplôme d'état de directeur de projet d'animation et de développement  
*Relevant de l'animation : Ministère chargé des sports et de la jeunesse*
- **CAFERUIS** : Certificat d'aptitude aux fonctions de responsable d'unité d'intervention sociale  
*Relevant des Carrières Sociales : Ministère des affaires sociales, de la santé*

➤ **Les autres diplômes de niveau 2** peuvent être validés à condition de vérifier le respect des compétences en lien avec le référentiel de la fonction de Directeur de centre social tel que précisé dans la circulaire Cnaf 2016-005 du 16.03.2016:

*Filière générale :*

- **Licence** (bac +3) notamment celle intitulée « intervention sociale spécialité coordination de projet pour les territoires »
- **Maîtrise** ou Master 1 (bac +4)

*Filière technique et/ou professionnelle :*

- **MST** (bac +4) Maîtrise sciences et techniques  
*Relevant de l'Enseignement : Ministère Education Nationale et Enseignement supérieur*

➤ **En l'absence du niveau de diplôme souhaité, le Conseil d'Administration de la Caf peut accorder une dérogation pour les diplômes immédiatement inférieurs au niveau 2** (à savoir, Dejeeps, Dut « animation sociale et culturelle » et diplômes d'état de travail social) s'ils sont associés à une expérience professionnelle garantissant les compétences professionnelles indispensables et/ou accompagnés d'un plan de formations lors de la prise de fonction.

**Remarque :**

**De fait, des diplômes de Niveau 1 peuvent être validés** si les compétences métiers précisées dans la LC Cnaf 2012-013 sont respectées ou accompagnées d'un plan de formations lors de la prise de fonction.

Il s'agit des diplômes suivants :

- **CAFDES** : Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social
- **DEIS** : Diplôme d'état d'ingénierie sociale  
*Relevant des Carrières Sociales : Ministère des affaires sociales, de la santé*
- **MOVSC** : Manager des organisations à vocation sociale et culturelle (diplôme CNAM)  
*Relevant de l'animation sociale, du développement social, de l'ingénierie sociale*
- **Master** (bac +5) plus spécifiquement ceux relevant du développement social local et de l'animation
- **DESS** (bac +5) diplôme d'études supérieures spécialisées  
*Relevant de l'enseignement : Ministère Education Nationale et Enseignement supérieur*

**Une attention particulière est attirée sur le DHEPS** (diplôme de hautes études en pratiques sociales) pour lequel de nombreuses dimensions attendues sont absentes : gestion de structures sociales et gestion RH, coopération des bénévoles, travail avec un environnement complexe, animation du partenariat, vie associative et bénévolat, gestion financière et administrative. Une formation complémentaire sera à mettre en place impérativement à la prise de fonction.

**Attention, la reconnaissance des diplômes de travail social passant du niveau 3 au niveau 2 est en cours :**

« Les diplômes d'Etat d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur technique spécialisé et de conseiller en économie sociale familiale obtenus à l'issue d'une formation entamée **à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018** seront classés au **niveau 2** de la nomenclature des niveaux de formation ».

*Extrait de l'arrêté du 27 mars 2017 (article 1) portant sur la classification de certains diplômes du travail social selon la nomenclature des niveaux de formation*  
(<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/3/27/AFSA1709704A/jo/texte>)



## Diplômes conseillés pour le poste de Référent Familles

Lors de l'agrément d'un projet famille, les Caf doivent valider les compétences requises pour l'exercice de la fonction de référent-familles, à savoir « être en possession d'un diplôme de travail social » conformément aux LC Cnaf 2012-013 du 20.06.2012 et LC Cnaf 2016-005 du 16.03.2016.

Pour faciliter cette validation, il est proposé de se référer aux éléments ci-dessous :

**Le diplôme le plus adapté** à cette fonction relève d'un niveau 3, il s'agit du :

- **DECESF** : Diplôme d'état de conseiller en économie sociale et familiale

*(attention, le BTS ESF seul - Brevet de technicien supérieur en Economie Sociale et Familiale - n'est pas reconnu pour ce type de fonction)*

*Relevant des Carrières Sociales : Ministère des affaires sociales, de la santé*

- **Le Conseil d'Administration de la Caf peut accorder une dérogation à d'autres diplômes de niveau 3** pour lesquels il est indispensable de vérifier que l'expérience professionnelle de la personne garantit les compétences indispensables à l'exercice de cette fonction ou que des perspectives de formations sont mises en place lors de la prise de fonction (Cf Référentiel de la fonction de référent-familles LC Cnaf 2016-005 du 16.03.2016) :

- **DEJEPS** (bac +2): Diplôme d'état de la jeunesse, éducation populaire et sport  
*Relevant de l'animation sociale, Ministère chargé des sports et de la jeunesse*
- **DUT** : Diplôme universitaire de technologie des carrières sociales, option « animation sociale et culturelle »  
*Relevant de l'enseignement, Ministère éducation nationale et enseignement supérieur*

**Liens permettant d'accéder aux fiches du RNCP**  
**(Répertoire National des Certifications Professionnelles)**

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>Directeur de Centre social</b> |
|-----------------------------------|

➤ **Diplômes les plus adaptés**

**DESJEPS** : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=4910>

**DEDPAD** : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=331>

**CAFERUIS** : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=2514>

➤ **Autres diplômes**

Niveau 2 :

**Licence** « intervention sociale spécialité coordination de projet pour les territoires »  
<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=5358>

**Master 1** (bac +4) et ex **Maîtrise** et **MST** : absence de fiche Rncp

Niveau 1 :

**CAFDES** : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=367>

**DEIS** : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=4505>

**MOVSC** : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=5385>

**Master 2** (ex **DESS**) : existence de nombreux masters différents. Lien ci-joint donné à titre indicatif correspondant à un master de Droit Economie Gestion Management public

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=19071>

|                          |
|--------------------------|
| <b>Référent familles</b> |
|--------------------------|

➤ **Diplômes les plus adaptés**

**DECESF** : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=7571>

➤ **Autres diplômes**

**DEJEPS** « spécialité animation socio-éducative ou culturelle »  
<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=4900>

**DUT** « option animation sociale et socio-culturelle »  
<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=2481>

*Quelques rappels :*

- **Niveau I** : niveau bac+5 et plus (master, titre d'ingénieur...), fonction cadre.
- **Niveau II** : niveau bac+3/4 (licence, M1...), fonction agent de maîtrise.
- **Niveau III** : niveau bac+2 (BTS, DUT...), fonction technicien supérieur.
- **Niveau IV** : niveau bac, fonction technicien.